

Rapport sur la durabilité 2023

Fondation collective Vita

Généralités

4

Temps forts de l'année

6

1 Principes du développement durable

8

2 Trois piliers principaux

10

2.1 Actionnaire active

12

2.2 Décarbonisation durable

18

2.3 Placements axés sur l'impact

22

Annexe

26

Rapport ESG de l'ASIP

27

Fondation collective Vita

Engagement en faveur de la durabilité 2023



70,4%

Votes sur les questions climatiques

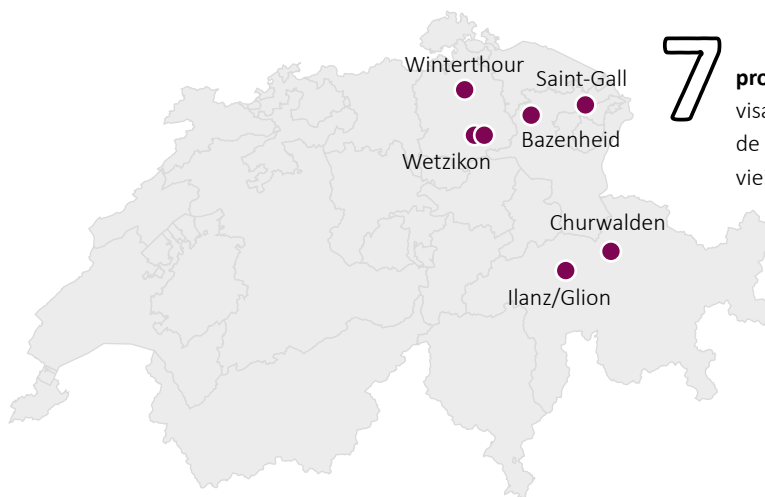
En ce qui concerne le vote, nous avons accordé une plus grande attention aux questions relatives au climat et au droit du travail.



100%

Investir de façon responsable,

car tous les gérants de fortune ont signé les principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI – United Nations Principles for Responsible Investment).



7

projets mis en œuvre

visant à promouvoir un habitat et un espace de vie attractifs et orientés vers l'avenir pour vieillir en toute sérénité.

-39,1%

d'émissions de CO₂

dans la catégorie de placement Immobilier Suisse depuis 2010.



-33,9%

intensité moyenne pondérée de CO₂ dans le portefeuille d'actions

L'intensité moyenne pondérée de CO₂ dans le portefeuille d'actions de la Fondation collective Vita a pu être réduite de 33,9 pour cent depuis l'année de référence 2019.

-35,3%

intensité moyenne pondérée de CO₂ dans le portefeuille d'obligations d'entreprises

L'intensité moyenne pondérée de CO₂ du portefeuille d'obligations d'entreprises de la Fondation collective Vita a baissé de 35,3 pour cent depuis l'année de référence 2019.

Généralités

La Fondation collective Vita a mis l'accent sur le développement durable au plus tôt.

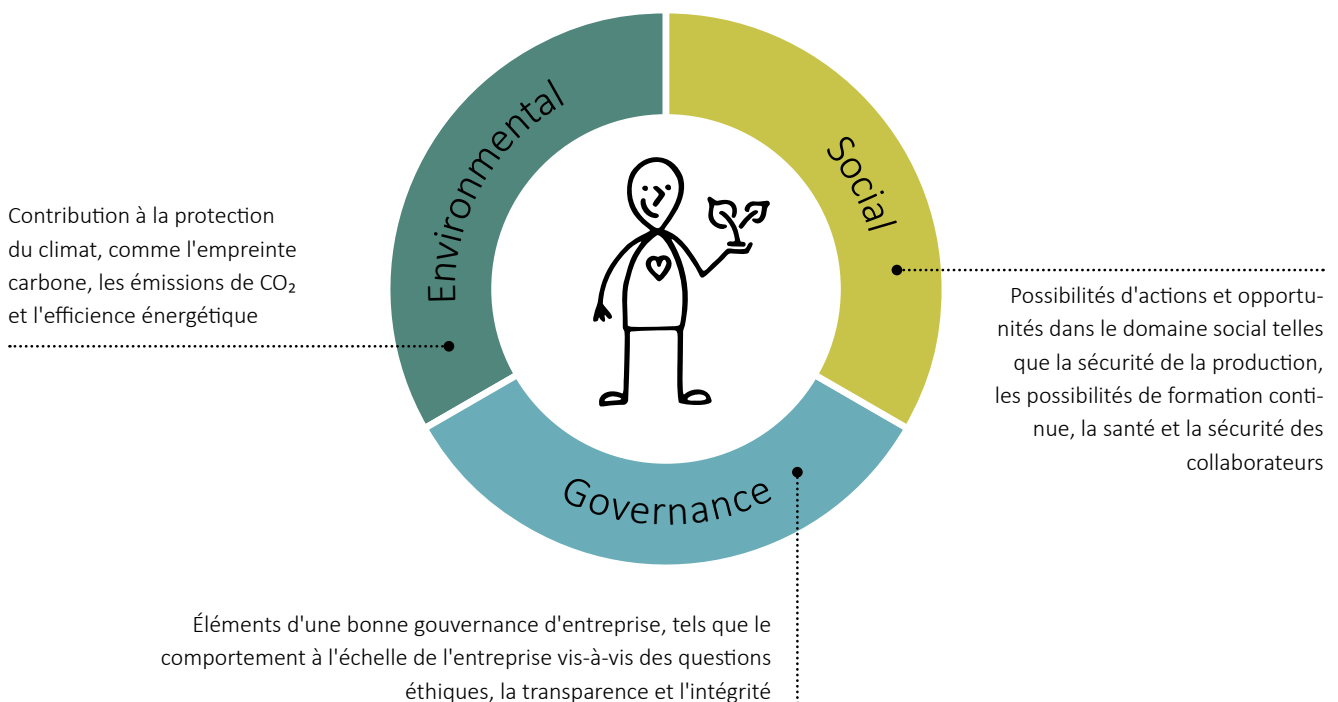
Comptant parmi les plus grandes institutions collectives et communes semi-autonomes de Suisse, nous nous engageons en faveur d'une distribution équilibrée et équitable des prestations de vieillesse et minimisons progressivement les solidarités non prévues par le système afin de garantir un avenir financier serein aux bénéficiaires.

Afin de réaliser les revenus des placements dont nous avons besoin, nous investissons sur le long terme. Notre action doit produire un effet positif sur la société. C'est pourquoi l'investissement responsable est l'un des piliers de notre stratégie de placement. Nous investissons de manière ciblée dans des placements à impact positif («Impact Investing»). Dans la mise en œuvre des processus de placement, nous prenons explicitement en compte les aspects écologiques (E), sociaux (S) et de la gouvernance d'entreprise (G). La Fondation collective Vita suit une approche de durabilité positive et gère son portefeuille en ce sens. La gestion des risques permet d'éviter les risques dans le portefeuille et, si nécessaire, la fondation mène un dialogue concret avec les entreprises dans lesquelles elle investit dans le cadre de la gestion active du portefeuille.

La Fondation collective Vita a mis l'accent sur les investissements responsables et a intégré très tôt les aspects de la durabilité dans ses décisions de placement. Dès 2010, elle s'est fixé un objectif de réduction des émissions de CO₂ dans la catégorie de placement Immobilier Suisse. Depuis 2011, nous exerçons activement nos droits de vote et, depuis 2017, nous calculons l'empreinte écologique de notre portefeuille. En 2020, la Fondation collective Vita a défini pour la première fois des principes ESG qui la guident dans la mise en œuvre de sa stratégie de placement. En 2022, nous avons adopté des critères d'exclusion pour le charbon et le pétrole et les avons appliqués aux actions et aux placements alternatifs. En outre, la stratégie de placement a été élargie aux Green Bonds. En 2023, nous avons renforcé nos principes de vote en mettant l'accent sur les aspects de durabilité. En ce qui concerne le vote, nous accordons une plus grande attention aux questions relatives au climat et au droit du travail. Dans le cadre de notre adhésion à la Net Zero Asset Owner Alliance, nous avons rendu compte pour la première fois de nos objectifs et de nos progrès. Le rapport a été classé comme «green light» et répond donc aux exigences de l'Alliance. En outre, nous avons désormais défini des objectifs de réduction des émissions de CO₂ pour la catégorie de placement Obligations d'entreprises.

Que signifie ESG?

Les critères de l'environnement, de la société et de la gouvernance d'entreprise (Environmental, Social, Governance) sont les fils conducteurs de l'activité opérationnelle d'une entreprise.



Temps forts de l'année

Une prévoyance professionnelle équitable et sûre pour toutes les générations implique de placer le capital de prévoyance de manière durable. En 2023, la Fondation collective Vita a défini d'autres objectifs de réduction de CO₂ et introduit de nouveaux principes de vote ESG.

Actionnaire active

Mars

Depuis 2023, la Fondation collective Vita, pour l'exercice des droits de vote de ses actionnaires, met davantage l'accent sur les aspects de durabilité. Elle exige la transparence sur les questions sociales, environnementales et de droit du travail, ainsi que sur les rapports relatifs aux pratiques commerciales durables.



Adhésions

Mai

En tant que membre de la Net Zero Asset Owner Alliance, la Fondation collective Vita a présenté en 2023 pour la première fois ses objectifs ainsi que les progrès réalisés. Elle répond à la fois aux exigences de l'Alliance et aux principes d'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI).



Des logements pour seniors

Octobre

La Fondation collective Vita investit de manière stratégique dans des logements et des espaces de vie tournés vers l'avenir, pour une vieillesse sereine. En 2023, elle a développé un concept visant à mesurer la durabilité sociale de ses ensembles résidentiels.

vita.ch/logementpourseniors



Décarbonisation durable

Novembre

La Fondation collective Vita s'engage pour le zéro net d'ici 2050. La fondation a récemment aussi défini des objectifs de réduction de CO₂ pour les obligations d'entreprises. Par rapport à l'année de référence 2019, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de 22 pour cent d'ici 2025 et de 40 pour cent d'ici 2030.



Governance

Décembre

La Fondation collective Vita a confié sa direction à SST Vita Dienstleistungs AG. Le système de contrôle interne (SCI) de cette dernière est certifié depuis 2021. En 2023, l'efficacité du SCI a été confirmée conformément à la norme ISAE 3402 type 2.

Plus d'informations dans le rapport de gouvernance.



Rendement des placements

Décembre

L'année de placement sous revue a été marquée par l'inflation et les décisions de politique monétaire des banques centrales. L'euphorie de fin d'année sur les marchés des capitaux a permis au portefeuille de placements d'évoluer de manière réjouissante. La Fondation collective Vita a bouclé son exercice avec un rendement net de 5,7 pour cent.

Plus d'informations dans le rapport de gestion.

1

Principes du développement durable

Les principes ESG fixent les grandes lignes de la mise en œuvre de la stratégie de placement.

1. Investissements à long terme

La Fondation collective Vita a pour vision de garantir un avenir financier serein à tous ses assurés. Elle investit durablement, à long terme et tient ses promesses financières.

2. Gestion des risques responsable

La Fondation collective Vita se conforme activement à son devoir de diligence et prend en compte les critères financiers et de durabilité dans ses décisions. Ces critères sont intégrés à la gestion des risques, ce qui crée de la valeur ajoutée à long terme.

3. Mise en œuvre cohérente

La Fondation collective Vita poursuit son objectif d'intégrer la durabilité dans tous les projets et initiatives opérationnels. La stratégie de placement est mise en œuvre en prenant en considération les critères de durabilité dans toutes les catégories de placement.

4. Engagement actif

En tant qu'actionnaire, la Fondation collective Vita exerce ses droits de vote en Suisse et à l'étranger. Si une entreprise enfreint des normes reconnues, nous instaurons un dialogue avec elle. Si ce dialogue ne produit aucun résultat, l'exclusion de l'entreprise est envisagée.

5. Placements axés sur l'impact

La Fondation collective Vita investit une partie de sa fortune de façon à produire un impact sur l'environnement, la société et les infrastructures («Impact investing»). Elle se concentre sur les thèmes du changement climatique et de l'évolution démographique.

6. Objectifs tournés vers l'avenir

La Fondation collective Vita se fixe des objectifs mesurables et dont le degré de réalisation peut être présenté de façon transparente aux assurés. Les décisions de placement sont fondées et reposent sur des données de grande qualité.

7. Coopérations et échanges

La Fondation collective Vita s'engage à respecter les principes d'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI) et cherche à dialoguer et collaborer avec différentes organisations et différents investisseurs dans le secteur du développement durable.

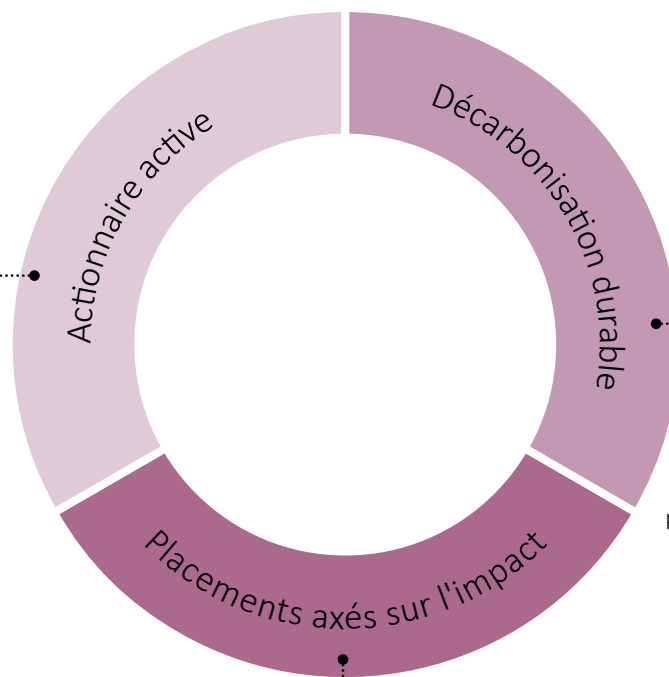
2

Trois piliers principaux

L'engagement en faveur de la durabilité repose sur trois piliers.

Actuellement, dans le secteur de la durabilité, la Fondation collective Vita se concentre sur trois champs d'action. Elle s'engage en tant qu'actionnaire active, réalise des placements axés sur l'impact et investit dans une décarbonisation durable de l'économie.

L'«active ownership» est un élément central pour la Fondation collective Vita: de l'exercice actif des droits de vote au dialogue avec les entreprises.



La Fondation collective Vita vise une combinaison équilibrée de mesures et d'approches complémentaires pour une décarbonisation durable. Cela passe entre autres par la réduction continue et durable des émissions de CO₂: Que ce soit pour les placements immobiliers et boursiers nationaux ou étrangers, les obligations d'entreprises ou les locaux commerciaux propres.

La Fondation collective Vita investit de façon à produire un impact sur l'environnement, la société et les infrastructures. En investissant dans des Green Bonds, nous soutenons des projets qui exercent une influence positive sur le développement durable. Pour nous, l'«Impact Investing» implique aussi la création de logements et habitats d'avenir.

2.1 Actionnaire active

La Fondation collective Vita attache beaucoup d'importance à une bonne gouvernance d'entreprise et s'engage en faveur de normes d'intégrité et de transparence maximales, que ce soit dans sa propre gouvernance d'entreprise – qui est présentée en détail dans le rapport de gouvernance – ou dans ses investissements dans des entreprises. Pour les placements, cela implique une surveillance constante du portefeuille.

Exercice des droits de vote

Nous exerçons nos droits de vote d'actionnaire en Suisse et à l'étranger, toujours dans l'intérêt des assurés et avec le concours des «Institutional Shareholder Services» (ISS).

- La rémunération de la Direction et du conseil d'administration, par exemple, doit toujours être appropriée et divulguée, les différents mandats doivent être transparents et les doubles mandats doivent être évités si possible.
- Le principe selon lequel les droits de vote doivent être exercés en se fondant sur des critères de durabilité et pas uniquement sur les recommandations de la Direction, est ancré dans le règlement des placements.

– Par rapport au capital-actions que nous avons investi, nous avons, en 2023, exercé nos droits de vote auprès de plus de 95 pour cent des entreprises en Suisse et à l'étranger.

– Nous publions un rapport complet sur l'exercice des droits de vote dans les entreprises suisses et internationales sur le site Internet vita.ch. Dans celui-ci, nous montrons en outre les raisons de nos décisions de vote.

– Depuis 2023, nous accordons une plus grande attention aux questions liées au climat et au droit du travail dans notre comportement de vote. Nous accordons une grande importance à la transparence et à la divulgation, notamment en ce qui concerne les questions environnementales et de durabilité. La politique de droit de vote est en accord avec notre stratégie climatique. Dans 70,4 pour cent des votes, nous avons soutenu les questions climatiques par nos voix.

– Nous dialoguons activement avec les gérants de fortune, qui font tous partie du réseau «UN PRI». Pour offrir une valeur ajoutée maximale aux assurés, nous ne nous contentons pas d'édicter des règles d'exclusion, nous soutenons aussi activement les entreprises dans leur transformation vers des modèles d'affaires durables.



Droits de vote
exercés en 2023

3'454

assemblées générales au cours
desquelles la Fondation
collective Vita s'est prononcée.

39'414

propositions soumises sur lesquelles la
Fondation collective Vita s'est prononcée.

17,2%

des votes étaient contre les
propositions du management.

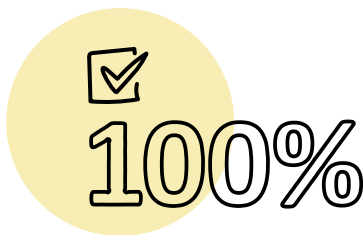
Dialogue actif

Nous nous engageons par le biais de plusieurs canaux. En 2021, nous avons rejoint l'Engagement Pool d'ISS et recherchons ainsi un dialogue direct avec les entreprises sur les thèmes du développement durable. L'adhésion à l'initiative «Climate Action 100+» dirigée par les investisseurs, l'engagement de nos gérants de fortune externes et l'adhésion à la Net Zero Asset Owner Alliance sont autant de canaux supplémentaires.

Ce faisant, nous nous concentrons sur la gouvernance d'entreprise, le changement climatique et l'évolution démographique. Au vu du changement climatique en cours, notre dialogue sur la durabilité se concentre sur les secteurs particulièrement concernés comme les matières premières, l'énergie et l'approvisionnement. En tant qu'actionnaire active, il nous tient à cœur d'inciter les entreprises à axer leur activité sur la réduction

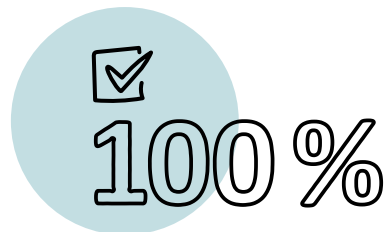
de l'impact environnemental et à modifier leur comportement. Nous sommes convaincus qu'il est plus efficace d'initier une évolution positive que d'exclure des entreprises de manière générale. Nous n'avons recours aux exclusions de titres que si un dialogue continu et l'exercice de nos droits de vote n'ont entraîné aucune modification ou si les entreprises ne sont pas en mesure de renoncer à des activités controversées en raison de leur modèle d'affaires primaire.

– En 2023, nous avons, au moyen de nos canaux d'engagement, participé à des dialogues avec plus de 464 entreprises ayant enfreint les normes dans les domaines de la corruption, de l'environnement et du droit du travail. Nous dialoguons avec des entreprises responsables de 67,5 pour cent des émissions de notre portefeuille d'actions.



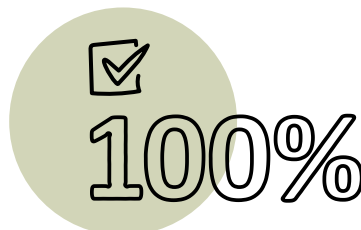
Processus de placement ESG

Tous les managers d'actions et d'obligations appliquent les critères de durabilité dans leur processus de placement (catégories de placements traditionnelles).



Investissement responsable

Tous les gérants de fortune ont signé les UN PRI.



Engagement actif

Tous les gérants de fortune font preuve d'un engagement actif avec les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Dans le cadre de notre engagement en faveur du climat, nous mettons l'accent sur la décarbonisation tout au long de la chaîne de création de valeur des entreprises, conformément à l'accord de Paris sur le climat. Pour mieux évaluer si les entreprises se fixent des objectifs climatiques crédibles, nous nous appuyons sur la validation de la Science Based Target Initiative (SBTi). SBTi est une initiative qui aide les entreprises du monde entier à se fixer des objectifs climatiques basés sur la science. En outre, l'initiative indique la trajectoire de réduction sur laquelle les entreprises doivent s'engager pour être compatibles avec les objectifs mondiaux de zéro net.

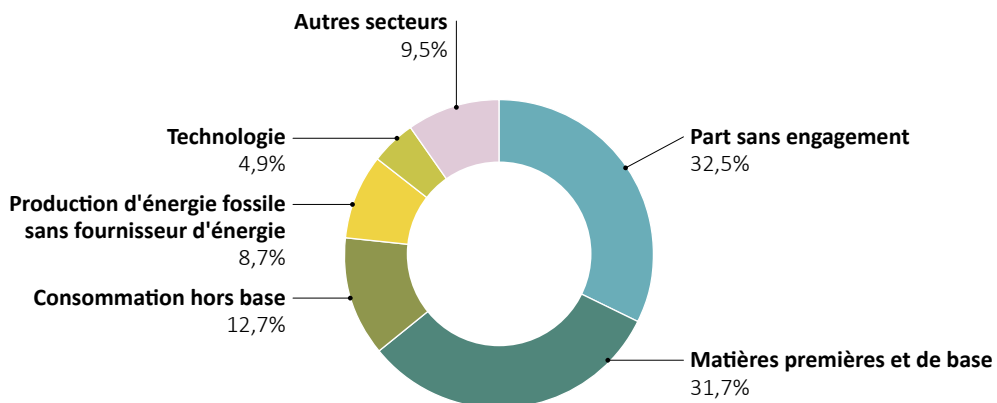
Dans notre portefeuille d'actions, la proportion d'entreprises avec des engagements vérifiés concernant le net zéro et des objectifs intermédiaires crédibles s'élève, selon le SBTi, à 42 pour cent.



Engagement en faveur du zéro net

Notre part d'investissements dans des entreprises ayant des engagements vérifiés en faveur du net zéro et des objectifs crédibles est de 42 pour cent.

Engagement par secteur, en pourcentage des émissions de CO₂



Intégration dans le processus de placement

- La Fondation collective Vita surveille la durabilité des gérants de fortune pour garantir que les critères de durabilité soient systématiquement respectés dans le processus de placement.
- Nous n'investissons pas dans des armes et armes atomiques controversées – elles sont exclues de notre portefeuille. Dans ce cadre, nous tenons compte de la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR-SVVK) et des principes du «Pacte mondial des Nations Unies» pour les armes controversées. Depuis 2014, nous n'investissons plus directement dans les matières premières. De plus, nous excluons tout placement dans les opérations à terme sur le pétrole, le gaz et les produits agricoles.
- En 2022, nous avons décidé d'exclure de nos actions et de nos investissements alternatifs les entreprises qui tirent plus de 30 pour cent de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique, qui produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon thermique par an, qui produisent plus de 30 pour cent de leur électricité à partir du charbon ou qui sont en train de développer de nouveaux projets d'infrastructure pour l'extraction du charbon ou la production d'électricité à partir du charbon. Nous avons également établi des critères d'exclusion similaires pour l'extraction de pétrole des sables bitumineux et l'exploitation des schistes bitumineux. Les exclusions mentionnées s'appliquent également aux obligations d'entreprises avec les objectifs de réduction de CO₂ adoptés en 2023. Nous sommes convaincus de contribuer ainsi à la décarbonisation du secteur de l'énergie.
- Tous les gérants de fortune de la Fondation collective Vita s'engagent activement.

Depuis fin 2020, Fisher est en dialogue avec une entreprise du secteur minier. L'entreprise devait soumettre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 à la Science Based Target Initiative (SBTi) pour révision. Fisher surveille l'avancement de ce projet et a demandé un rapport intermédiaire. L'entreprise ne fera pas réviser ses objectifs tant que le SBTi n'aura pas établi des objectifs sectoriels spécifiques pour l'industrie du cuivre. La réticence de l'entreprise à poursuivre la vérification SBTi de ses objectifs de réduction des émissions doit être considérée comme défavorable. Cependant, les douze entreprises de production de cuivre ont obtenu le label Copper Mark, la certification de l'industrie du cuivre pour une production responsable. Et l'entreprise a donné des informations sur les nouveautés au sein du conseil d'administration: lors de l'assemblée générale annuelle 2023, deux nouvelles femmes membres ont été nommées, qui disposent d'une grande expérience dans le domaine de la durabilité. L'entreprise minière suit un plan de transition clair et travaille à sécuriser les sources d'énergie renouvelables ainsi qu'à évaluer ses émissions «Scope 3».

Un autre engagement de Fisher concerne une entreprise pharmaceutique brésilienne. Depuis l'assemblée générale de 2023, son conseil d'administration compte trois femmes directrices, portant la proportion de femmes au sein du conseil d'administration à 33 pour cent. En outre, l'entreprise pharmaceutique a adopté un code de conduite éthique élargi, dans lequel elle s'engage en faveur d'une croissance durable, de la responsabilité sociale et de l'accès aux soins de santé pour la population brésilienne. Pendant la pandémie, l'entreprise a par exemple lancé un programme ad-hoc de don de médicaments pour les personnes mal desservies. Fisher a demandé si l'entreprise prévoyait de formaliser son programme d'accès aux soins. Ce n'est pas prévu actuellement, mais l'entreprise continue à faire des dons de médicaments ad-hoc au niveau régional, notamment après des événements naturels.

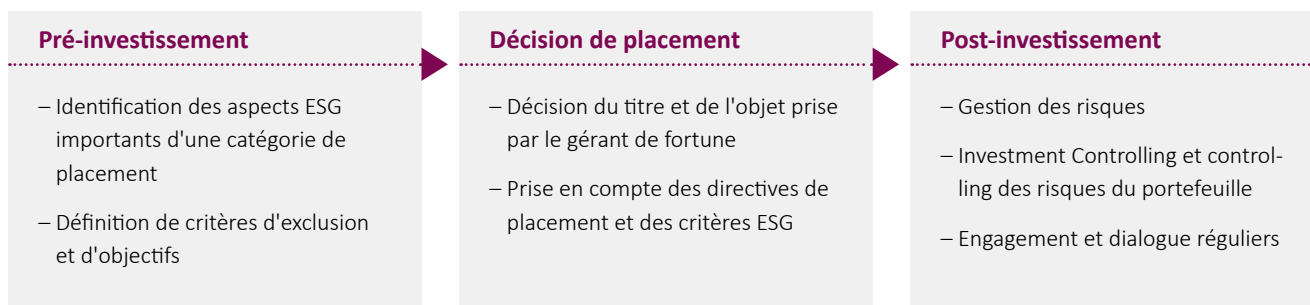
Adhésions

La Fondation collective Vita s'engage en faveur de la promotion collaborative de la durabilité et participe à diverses coopérations afin de développer ses placements responsables. En 2021, nous avons renforcé notre engagement par deux nouvelles adhésions pour renforcer notre orientation vers la protection du climat et la décarbonisation continue.

- Fin 2021, la Fondation collective Vita a adhéré à l'initiative «Climate Action 100+». Dirigée par des investisseurs, cette initiative veut inciter les plus gros générateurs d'émissions de CO₂ au monde à prendre des mesures contre le changement climatique. L'initiative a conçu ce que l'on appelle un Benchmark «Net Zero Company» qui poursuit trois objectifs généraux: réduction des émissions, gestion de l'entreprise tenant compte des aspects liés au climat ainsi que publication et mise en œuvre des plans de transition vers zéro émission nette. Les progrès des entreprises sont documentés dans le [Progress Update 2023 de Climate Action 100+](#). Grâce à notre politique de vote sur mesure, nous votons en accord avec les votes d'actionnaires liés au climat caractérisés par la Climate Action 100+.
- Pour promouvoir la décarbonisation, la Fondation collective Vita est la première fondation collective suisse à avoir adhéré à la «Net Zero Asset Owner Alliance». Il s'agit d'un groupe international d'investisseurs institutionnels qui s'engagent à aligner leur portefeuille de placements sur l'objectif «zéro émission nette» à l'horizon 2050. En 2023, nous avons pour la première fois rédigé un rapport sur nos objectifs et nos progrès. Le rapport a été classé «green light». Il répond donc aux exigences de l'Alliance.
- Depuis 2020, nous sommes membre de Swiss Sustainable Finance (SSF), qui souhaite renforcer la position de la Suisse dans le secteur de l'économie financière durable. Elle soutient ses membres en développant des pratiques éprouvées, en réunissant les conditions-cadres requises et en créant des outils.
- En 2020, nous avons signé les Principes pour des investissements responsables des Nations Unies (UN PRI). Nous nous engageons ainsi à intégrer les facteurs ESG dans notre gouvernance et notre stratégie de placement et à établir les rapports correspondants sur la mise en œuvre.

Gestion des risques responsable

La gestion des risques joue un rôle essentiel dans le processus de placement. On peut représenter les phases essentielles en termes de critères ESG dans le processus de placement de la façon suivante:



– Le processus de placement s'achève avec la gestion des risques. C'est également un instrument de contrôle qui fournit des valeurs empiriques et des informations précieuses pour fixer les bons objectifs en fin de compte.

– L'un des principaux outils de gestion des risques d'une caisse de pension est l'Investment Controlling. Il offre un aperçu de tous les indicateurs importants du point de vue des placements. Dans ce contexte, nous allons au-delà des indicateurs financiers ordinaires en intégrant les aspects ESG dans l'Investment Controlling. Chaque trimestre, nous contrôlons les positions cotées d'après les critères ESG. Pour chaque position et le portefeuille global, nous calculons un score qui nous permet de vérifier plus précisément si la notation ESG de l'ensemble du portefeuille reste dans la fourchette prescrite et si la liste des exclusions de l'Association suisse pour des placements de capitaux responsables (SVVK-ASIR) – applicable au portefeuille global – est bien respectée. En outre, nous surveillons de près la part des combustibles fossiles dans notre portefeuille, pour lesquels les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat ont fixé une limite. Il y a donc un risque accru que ceux-ci ne soient plus exploités et se transforment en «stranded assets» (actifs irrécupérables). Cela nous permet d'identifier les écarts en amont et d'en discuter plus rapidement et de façon plus ciblée avec les gérants de fortune concernés.

– Le dialogue avec les gérants de fortune est ponctuel, mais également systématique et régulier. Les critères ESG sont intégrés au controlling des gérants de fortune. La progression de l'intégration des critères ESG est abordée chaque année. Les gérants de fortune sont confrontés à des défis en ce qui concerne les positions individuelles du portefeuille et la progression de l'ensemble du portefeuille fait l'objet d'un suivi rapproché. La progression de l'intégration des critères ESG est également vérifiée dans le cadre d'une enquête réalisée chaque année.

– Tous les trimestres, nous calculons notre empreinte écologique. Nous la suivons avec attention et consignons nos progrès en la matière. En 2021, la Fondation collective Vita a réfléchi à des objectifs concrets et à des indicateurs pour réduire ses émissions de CO₂. Ceux-ci sont quantifiés puis publiés (cf. 2.2, Décarbonisation durable).

2.2 Décarbonisation durable

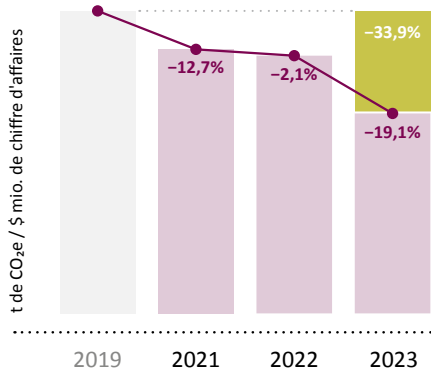
Les conséquences du changement climatique sont manifestes: les événements météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations ou pluies diluviennes) se multiplient. La protection climatique est l'un des enjeux majeurs de notre temps. Lors de la Conférence de Paris sur le climat à la fin de l'année 2015, plusieurs États se sont engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'Accord de Paris, signé en 2017 par la Suisse, a pour objectif de limiter le réchauffement moyen de la Terre à un niveau bien inférieur à deux degrés Celsius. L'un des éléments clés pour y parvenir est d'axer les flux financiers sur la réduction de l'impact environnemental.

En qualité de grand investisseur, la Fondation collective Vita contribue à réduire les gaz à effets de serre en intégrant les aspects ESG. Depuis 2017, nous mesurons notre empreinte carbone et ciblons une réduction continue et durable de nos émissions de CO₂: Que ce soit pour les placements immobiliers et boursiers nationaux ou étrangers, les obligations d'entreprises ou les locaux commerciaux propres. Nous avons déjà défini des objectifs de réduction concrets pour la moitié de notre portefeuille de placement. Nous promovons la décarbonisation progressive de l'ensemble de notre portefeuille en visant l'objectif «zéro émission nette» à l'horizon 2050.

Objectif de réduction du CO₂ dépassé pour les placements en actions

En 2021, la Fondation collective Vita a formulé pour la première fois un objectif de réduction des émissions de CO₂ pour les placements en actions. Cet objectif s'inscrit dans la logique du premier «Target Setting Protocol» de sa nouvelle adhésion à la «Net Zero Asset Owner Alliance». Notre objectif intermédiaire sur la voie de «zéro émission nette»: d'ici 2025, nous souhaitons réduire nos émissions de CO₂ de 20 pour cent par rapport à l'année de référence (2019). Pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre de notre portefeuille, nous utilisons comme chiffre-clé l'«intensité carbone moyenne pondérée». Nous considérons les émissions de CO₂ d'une entreprise par rapport à son chiffre d'affaires. Ensuite, nous pondérons cette valeur en fonction de la part de cette entreprise dans notre portefeuille d'actions.

L'intensité moyenne pondérée de CO₂ de notre portefeuille d'actions a diminué de 22,4 pour cent par rapport à l'année précédente et de 33,9 pour cent depuis l'année de référence 2019. Par rapport à l'univers global des actions investissables (MSCI All Countries World Investable Market Index), cette valeur est inférieure de 13,6 pour cent. Nous avons ainsi dépassé de 69,3 pour cent notre objectif intermédiaire pour 2025.



-33,9%

intensité moyenne pondérée de CO₂ dans le portefeuille d'actions

L'intensité moyenne pondérée de CO₂ dans le portefeuille d'actions de la Fondation collective Vita a pu être réduite de 33,9 pour cent depuis l'année de référence 2019.

Extension de l'objectif de réduction des émissions de CO₂ aux obligations d'entreprises

Désormais, nous avons également défini des objectifs de réduction du CO₂ pour les obligations d'entreprises. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de 22 pour cent d'ici 2025 et de 40 pour cent d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019.

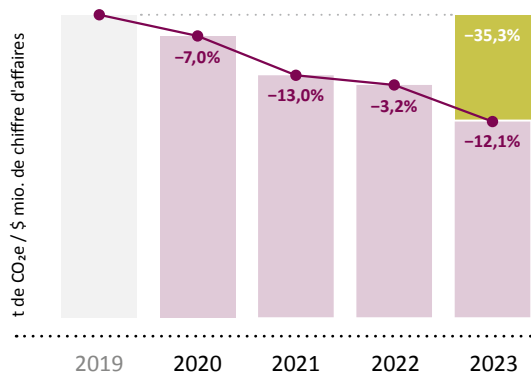
Ces objectifs sont conformes au protocole d'objectifs des propriétaires de la Net Zero Asset Owner Alliance.

Afin d'atteindre les objectifs intermédiaires, nous avons également mis en œuvre les critères d'exclusion du charbon pour les obligations d'entreprises à partir du premier trimestre 2023.

L'intensité moyenne pondérée de CO₂ de notre portefeuille d'obligations d'entreprises a diminué de 35,3 pour cent depuis l'année de référence 2019.

Ainsi, notre intensité en CO₂ s'inscrit dans le cadre de l'univers global des obligations d'entreprises (Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index).

En décarbonisant notre portefeuille d'investissements, nous contribuons aux objectifs de développement durable des Nations Unies au sens large, et plus précisément à l'objectif de développement 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Pour connaître les autres objectifs que nous poursuivons avec nos investissements, lisez le chapitre 2.3 Placements axés sur l'impact.



-35,3%

intensité moyenne pondérée de CO₂ dans le portefeuille d'obligations d'entreprises

L'intensité moyenne pondérée de CO₂ du portefeuille d'obligations d'entreprises de la Fondation collective Vita a baissé de 35,3 pour cent depuis l'année de référence 2019.

L'immobilier présente un grand potentiel de réduction des émissions de CO₂

Le secteur de l'immobilier fait partie des principaux responsables du changement climatique et de la pénurie de ressources. Une grande partie des émissions de CO₂ est due à l'immobilier. Selon l'inventaire des gaz à effet de serre, les statistiques des émissions de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), les émissions de CO₂ du parc immobilier suisse représentent actuellement près d'un quart des émissions totales de CO₂ en Suisse. Les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments suisses sont désormais inférieures de 44 pour cent à leur niveau de 1990 et tendent à diminuer. Et ce, bien que les surfaces chauffées aient augmenté de plus de 50 pour cent depuis 1990. Cette tendance positive est due à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à l'installation plus fréquente de systèmes de chauffage durables lors de la rénovation des bâtiments*. Il apparaît ainsi que la rénovation énergétique d'immeubles anciens, l'optimisation de l'exploitation et le remplacement structuré du chauffage des immeubles existants permettent de contri-

buer largement à la réduction de la consommation d'énergie. Nous ne détenons pas de biens immobiliers directement, mais réalisons nos investissements immobiliers par le biais de placements indirects. Dans le dialogue avec nos gérants de fortune, nous agissons pour qu'ils se fixent des objectifs de réduction du CO₂.

Au cours des dernières années, le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) s'est établi comme norme mondiale pour évaluer la performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) des fonds immobiliers et des entreprises. Le GRESB Assessment dresse un «GRESB Score» qui tient compte de critères tels que l'engagement, la consommation d'eau, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et la certification des bâtiments. Ce score permet d'établir un comparatif avec les concurrents tout en présentant des mesures d'amélioration de la performance ESG. Tous nos placements immobiliers ont été inclus dans ce comparatif durant l'année sous revue.

Mix énergétique immobilier suisse (état fin 2022)

15,1%

d'énergies renouvelables

Notre portefeuille immobilier suisse se chauffe aux énergies renouvelables.



84,9%

de combustibles fossiles

Nous voulons continuer à réduire notre part de combustibles fossiles dans notre portefeuille immobilier suisse.

* Communiqué de presse sur l'inventaire des gaz à effet de serre 2022 de l'OFEV: forte baisse des émissions dans le secteur du bâtiment

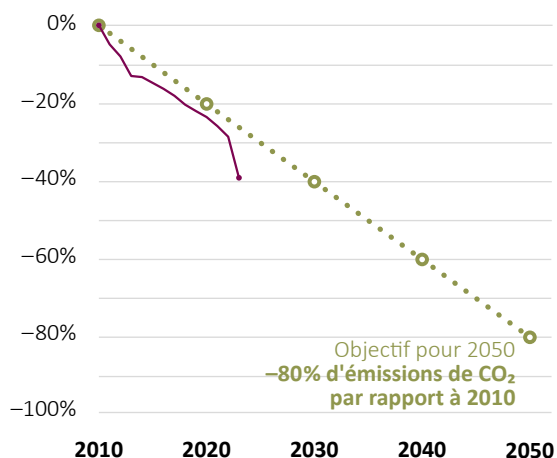
L'immobilier Suisse sur la bonne voie

Dans la catégorie de placement Immobilier Suisse, la Fondation collective Vita a un impact positif:

- Par rapport à l'année précédente, les émissions ont diminué de 14,3 pour cent. Les émissions de CO₂ ont ainsi pu être réduites de 39,1 pour cent depuis 2010 (situation fin 2022), c'est-à-dire de manière substantielle.
- D'ici à 2025, nous voulons les réduire de 20 pour cent de plus, ce qui correspond à une réduction de 40 pour cent au total par rapport à 2010.
- Les quatre produits dans lesquels nous avons investi ont tous participé au Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB). Trois d'entre eux ont obtenu un statut de 4 étoiles (sur 5 étoiles possibles) au cours de l'année de référence et ont amélioré leur classement d'une étoile par rapport à l'année précédente.
- Pratiquement tous nos investissements Immobilier Suisse disposent d'un objectif de réduction de CO₂.

Immobilier Europe: «Green Star Rating»

Le groupe de placement Immobilier Europe Direct (IED) est géré par le gestionnaire de portefeuille Schroder Real Estate. Schroder Real Estate participe au Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) depuis 2011. En 2023, le fonds a obtenu un score de 92 sur 100, ce qui lui a valu un statut de 5 étoiles (sur 5 étoiles) et un «Green Star Rating» pour la troisième année consécutive. En septembre 2019, Schroder Real Estate a adhéré au Better Buildings Partnership (BBP): le gestionnaire de portefeuille a signé l'engagement sur le changement climatique et a publié «Pathway to Net Zero Carbon» en décembre 2020. Conformément à l'Accord de Paris, celui-ci documente l'engagement à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius. «Net Zero Carbon» est une prochaine étape qui coule de source. Dans ce contexte, d'ici à 2025, Schroder Real Estate a l'intention de réduire ses émissions de CO₂ de 14 pour cent par rapport à 2019 et de 36,6 pour cent d'ici à 2030.



-39,1%

d'émissions de CO₂ effectives
depuis 2010 dans l'Immobilier Suisse

2.3

Placements axés sur l'impact

La Fondation collective Vita investit dans des placements visant un impact positif mesurable sur l'environnement ou la société et réalisant un rendement financier positif. Dans ce cadre, nous tenons compte des 17 objectifs de développement durables (ODD) des Nations Unies.

Ces derniers ODD sont la pièce maîtresse de l'agenda 2030. Nous veillons à générer une plus-value dans les domaines thématiques concordant avec nos valeurs. C'est la raison pour laquelle nous nous concentrons sur les ODD suivants:

Changement démographique

Nous investissons stratégiquement dans des logements et des lieux de vie où il fait bon vieillir.



Entreprises du secteur de la santé qui facilitent l'accès aux soins médicaux et améliorent le bien-être



Intégration sociale, économique et politique de tous, peu importe l'âge, le sexe et l'origine



Prestataires de systèmes de transport public durables comme les trains ainsi que promoteurs de logements sûrs et durables

Changement climatique

Nous faisons partie de la transformation du changement climatique et revendiquons le zéro net pour 2050.



Entreprises du secteur des énergies renouvelables et toutes les entreprises dont les produits soutiennent l'efficacité énergétique



Entreprises du secteur des énergies renouvelables ainsi que celles s'étant spécialisées dans les ajustements au changement climatique, comme par exemple les prestataires d'assurances contre les catastrophes naturelles

Avec les Green Bonds, vers une économie et une société climatiquement neutres

Depuis 2022, les Green Bonds font partie de la stratégie de placement. Le volume d'investissement actuel s'élève à 355 millions de francs suisses. Les émetteurs de Green Bonds s'engagent à investir les moyens obtenus pour financer des projets environnementaux, par exemple pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou les bâtiments écologiques. Ceci nous permet de soutenir des projets propices au développement durable. Selon le rapport du gérant de fortune, les projets financés permettent de réduire les émissions de CO₂ de 191 tonnes par an et par million investi. En outre, 120 kW de capacités d'énergie renouvelable seront installés.

Environ 87 pour cent des projets financés se concentrent sur les énergies alternatives, les immobiliers durables, les transports à faibles émissions carbonées et l'efficacité énergétique. Ceci nous permet de contribuer aux objectifs de développement 7 «Energie propre et d'un coût abordable» et 13 «Mesures pour la protection du climat».

87%

des projets financés

contribuent aux objectifs de développement 7 et 13.



Energie propre et d'un coût abordable



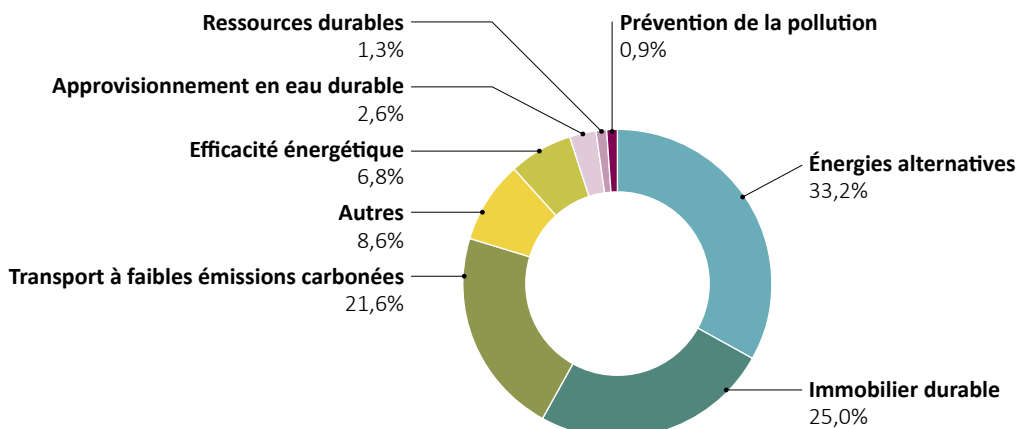
Mesures pour la protection du climat



355 millions

de francs de volume d'investissement dans les Green Bonds depuis 2022.

Répartition selon les projets



Logement pour seniors: logements orientés vers le futur avec effet social

De plus, la Fondation collective Vita investit stratégiquement dans des logements et lieux de vie orientés vers le futur où il fait bon vieillir. Dans ce contexte, nous travaillons en réseau en nous orientant vers les besoins et l'efficacité. Nous faisons preuve d'un engagement actif, du développement du projet à la fin de la phase d'exploitation d'une résidence. Dans le respect d'une politique communale en faveur des personnes âgées, nous nouons des partenariats durables avec les communes et les acteurs locaux. Nous garantissons ainsi la prise en considération des besoins des personnes âgées et l'encouragement de la création de valeur au niveau régional.

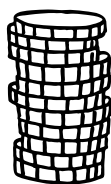
Nos investissements dans des logements orientés vers le futur se répercutent, conformément à notre stratégie d'impact social, sur les ODD suivants:

	Santé et bien-être
	Travail décent et croissance économique
	Inégalités réduites
	Villes et communautés durables

En tant qu'investisseuse en quête d'impact, la Fondation collective Vita s'engage activement pour une plus-value écologique et sociale dans les bâtiments résidentiels, les quartiers et les communautés du site. Nous promovons ainsi une vie saine pour les personnes de tous âges. Nous réduisons les inégalités en tenant compte des besoins de divers groupes de la population. Nos offres de logement innovantes, abordables et adaptées au groupe cible ainsi que notre collaboration participative avec des partenaires locaux contribuent à une croissance économique durable. Ensemble, nous concevons des habitats inclusifs et où il fait bon vivre.

Lors de la construction, nous veillons à la durabilité écologique (pour en savoir plus, voir le chapitre 2.2, Décarbonisation durable). Jusqu'à présent, il n'existe pas de concepts établis pour mesurer la durabilité sociale dans ce domaine. C'est pourquoi nous avons développé un concept de mesure quantitative dont l'objectif est de pouvoir relever et gérer l'impact social des complexes résidentiels au fil des années à l'aide des données disponibles. Aujourd'hui déjà, on constate un effet positif dans les dimensions coûts, espace et économie. A moyen terme, les chiffres d'impact peuvent être interprétés en comparaison avec les Benchmarks sectoriels.

Notre portefeuille comprend actuellement sept complexes résidentiels avec un total de 400 unités d'habitation et un volume d'investissement de 230 millions de francs suisses.

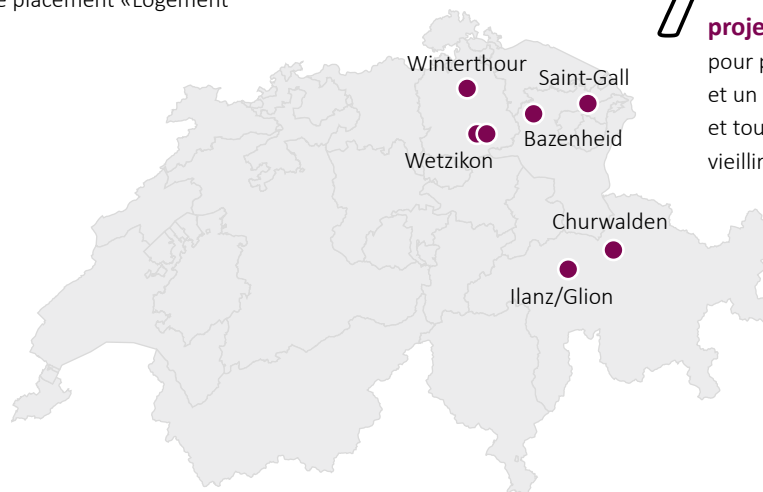


230 millions

de francs de volume d'investissement dans le groupe de placement «Logement pour seniors».

7

projets mis en œuvre pour promouvoir un habitat et un espace de vie attractifs et tournés vers l'avenir pour vieillir en toute sérénité.



Annexe

Rapport ESG de l'ASIP

La Fondation collective Vita a mis tôt l'accent sur l'investissement durable. Outre le rapport de gestion, elle publie depuis 2020 un rapport de durabilité et un rapport de gouvernance.

Actionnaire active – Active Ownership

Exercice des droits de vote		
		2023
Proportion de réunions au cours desquelles un vote a eu lieu:	Suisse	95,2%
	étranger	97,7%
Proportion d'approbations des propositions de la Direction:	Suisse	67,9%
	étranger	83,2%
Proportion des points de l'ordre du jour pour lesquels le vote a été exprimé:	Suisse	95,5%
	étranger	97,4%
Vote (100%) dont:	Consentement	79,9%
	Refus	17,2%
	Abstention	1,1%
Part des votes de soutien sur les questions climatiques:		70,4%

Engagement

Depuis 2021, nous sommes membres des initiatives suivantes:	– Climate Action 100+ – ISS International – Net Zero Asset Owner Alliance	
Les entreprises appliquent-elles une stratégie d'intendance crédible pour atténuer le changement climatique?	Oui	
	Taux de transparence	2023
Part des entreprises du portefeuille qui sont soumises à une stratégie active d'engagement climatique:	98,3%	25,1%
Nombre d'entreprises auprès desquelles des engagements sont généralement pris en Suisse ou à l'étranger:		464

Décarbonisation durable – Chiffres-clés relatifs au climat

Actions (32,0% du total des actifs)					
		Taux de transparence	2023	Taux de transparence	Benchmark
Émissions de gaz à effet de serre:					
Intensité pondérée (t CO ₂ e/ million de dollars de recettes)	Scope 1 et 2	96,7%	106,6	98,8%	123,5
	Scope 3	97,8%	933,3	99,7%	862,2
Empreinte (t CO ₂ e/ million de dollars de capital investi)	Scope 1 et 2	96,7%	83,0	98,8%	76,2
	Scope 3	97,8%	511,9	99,7%	449,5
Exposition vis-à-vis des combustibles fossiles: Part de l'investissement dans les entreprises ayant des activités* en:	charbon	96,7%	0,9%	99,9%	1,4%
	autres combustibles fossiles	96,7%	3,2%	99,9%	4,1%
Part des investissements dans des entreprises ayant des engagements vérifiés en faveur de zéro net et des objectifs intermédiaires crédibles (base: SBTi approved):		97,9%	42,0%	99,9%	40,1%
– dont scénario en dessous de 1,5 °C		97,9%	35,6%	99,9%	35,3%
– dont scénario nettement en dessous de 2 °C		97,9%	5,9%	99,9%	3,9%
– dont scénario en dessous de 2 °C		97,9%	0,5%	99,9%	0,8%
Potentiel de réchauffement global (scénario nettement en dessous de 2 °C):		94,8%	1,5–2 °C	97,3%	2–3 °C
Consommation d'énergie et d'eau:					
– Intensité de la consommation d'énergie (MWh/ million de dollars de recettes)		97,9%	743,9	99,9%	511,8
– Intensité de la consommation d'eau (m ³ / million de dollars de recettes)		97,9%	808,1	99,9%	507,7

Obligations d'entreprises (9,5% du total des actifs)					
		Taux de transparence	2023	Taux de transparence	Benchmark
Émissions de gaz à effet de serre:					
Intensité pondérée (t CO ₂ e/ million de dollars de recettes)	Scope 1 et 2	88,9%	178,3	90,9%	179,5
	Scope 3	61,9%	826,5	96,6%	682,9
Empreinte (t CO ₂ e/ million de dollars de capital investi)	Scope 1 et 2	88,9%	125,4	90,9%	102,9
	Scope 3	46,2%	657,5	86,8%	673,5
Exposition vis-à-vis des combustibles fossiles: Part de l'investissement dans les entreprises ayant des activités* en:	charbon	63,9%	1,4%	74,3%	2,3%
	autres combustibles fossiles	63,9%	3,5%	74,3%	4,2%
Part des investissements dans des entreprises ayant des engagements vérifiés en faveur de zéro net et des objectifs intermédiaires crédibles (base: SBTi approved):		63,9%	18,0%	74,3%	22,9%
– dont scénario en dessous de 1,5 °C		63,9%	14,0%	74,3%	17,8%
– dont scénario nettement en dessous de 2 °C		63,9%	3,0%	74,3%	3,1%
– dont scénario en dessous de 2 °C		63,9%	1,0%	74,3%	2,0%
Potentiel de réchauffement global (scénario nettement en dessous de 2 °C):		70,0%	1,5–2 °C	82,4%	1,5–2 °C
Consommation d'énergie et d'eau:					
– Intensité de la consommation d'énergie (MWh/ million de dollars de recettes)		63,9%	413,4	74,3%	467,4
– Intensité de la consommation d'eau (m ³ / million de dollars de recettes)		63,9%	149,2	74,3%	280,8

* Plus de 5% de leurs revenus provenant de ces activités commerciales

Obligations convertibles (1,9% du total des actifs)					
		Taux de transparence	2023	Taux de transparence	Benchmark
Émissions de gaz à effet de serre:					
Intensité pondérée (t CO ₂ e/ million de dollars de recettes)	Scope 1 et 2	77,4%	259,6	96,0%	473,0
	Scope 3	75,5%	578,3	78,0%	580,2
Empreinte (t CO ₂ e/ million de dollars de capital investi)	Scope 1 et 2	77,4%	359,2	96,0%	497,4
	Scope 3	75,5%	597,2	78,0%	612,5
Exposition vis-à-vis des combustibles fossiles: Part de l'investissement dans les entreprises ayant des activités* en:	charbon	77,8%	9,1%	80,8%	9,1%
	autres combustibles fossiles	77,8%	3,4%	80,8%	10,0%
Part des investissements dans des entreprises ayant des engagements vérifiés en faveur de zéro net et des objectifs intermédiaires crédibles (base: SBTi approved):		77,8%	28,5%	80,8%	22,4%
– dont scénario en dessous de 1,5 °C		77,8%	23,5%	80,8%	19,1%
– dont scénario nettement en dessous de 2 °C		77,8%	4,9%	80,8%	3,4%
– dont scénario en dessous de 2 °C		77,8%	0,0%	80,8%	0,0%
Potentiel de réchauffement global (scénario nettement en dessous de 2 °C):		74,8%	>3 °C	92,0%	1,5–2 °C
Consommation d'énergie et d'eau:					
– Intensité de la consommation d'énergie (MWh/ million de dollars de recettes)		77,8%	591,4	80,8%	3172,0
– Intensité de la consommation d'eau (m ³ / million de dollars de recettes)		77,8%	7554,4	80,8%	5187,8

Obligations d'Etat (4,6% du total des actifs)					
		Taux de transparence	2023	Taux de transparence	Benchmark
Émissions de gaz à effet de serre:					
Intensité pondérée (t CO ₂ e/ million de dollars de recettes)	Scope 1 et 2	inexistant	inexistant	inexistant	inexistant

* Plus de 5% de leurs revenus provenant de ces activités commerciales

Immobilier suisse (13,3% du total des actifs)					
		Taux de transparence	2022	Taux de transparence	Benchmark
Émissions de gaz à effet de serre:					
Intensité énergétique (kWh/m ² EBF)	Scope 1	74,8%	80,9	inexistant	inexistant
	Scope 2	74,8%	21,6	inexistant	inexistant
	Scope 3	inexistant	inexistant	inexistant	inexistant
Intensité en CO ₂ (kg CO ₂ /m ² EBF)	Scope 1	74,8%	17,5	inexistant	inexistant
	Scope 2	74,8%	1,5	inexistant	inexistant
	Scope 3	inexistant	inexistant	inexistant	inexistant
.....					
Mix énergétique:					
– Fioul		74,8%	37,5%	inexistant	inexistant
– Gaz de chauffage/gaz naturel		74,8%	40,7%	inexistant	inexistant
– Biomasse (bois, pellets)		74,8%	0,1%	inexistant	inexistant
– Chauffage courte distance et chauffage urbain		74,8%	13,6%	inexistant	inexistant
– Electricité pour le chauffage		74,8%	0,6%	inexistant	inexistant
– Installations centrales, électricité générale		74,8%	7,5%	inexistant	inexistant
.....					
Consommation d'eau					
(consommation d'eau effective totale d'un immeuble en m ³ /m ² EBF):		74,8%	0,7	inexistant	inexistant

Immobilier étranger (4,2% du total des actifs)					
		Taux de transparence	2022	Taux de transparence	Benchmark
Émissions de gaz à effet de serre:					
Intensité énergétique (kWh/m ² EBF)	Scope 1	74,8%	80,9	inexistant	inexistant
	Scope 2	74,8%	21,6	inexistant	inexistant
	Scope 3	inexistant	inexistant	inexistant	inexistant
Intensité en CO ₂ (kg CO ₂ /m ² EBF)	Scope 1	74,8%	17,5	inexistant	inexistant
	Scope 2	74,8%	1,5	inexistant	inexistant
	Scope 3	inexistant	inexistant	inexistant	inexistant
.....					
Mix énergétique:					
– part des combustibles fossiles:		79,7%	40,7%	inexistant	inexistant
– part des énergies renouvelables:		79,7%	59,3%	inexistant	inexistant
.....					
Consommation d'eau					
(consommation d'eau effective totale d'un immeuble en m ³ /m ² EBF):		79,7%	0,3	inexistant	inexistant

Sources: Credit Suisse, ISS, MSCI, S&P Global Trucost

Données des benchmarks:

- Actions: ETF sur l'indice MSCI All Country World Investable Market Index
- Obligations d'entreprises: Bloomberg Global Aggregate Corporate Index
- Obligations convertibles: Customized Index

Autres rapports de la Fondation collective Vita

- **Rapport de gestion 2023**
- **Rapport de gouvernance 2023**

Fondation collective Vita

Hagenholzstrasse 60 | 8050 Zurich
vita.ch